



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 3 décembre 2019 à 19 h 35.

Sont présents à cette séance :

Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Messieurs Michel Gosselin, conseiller au siège numéro 1 et Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3 sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123883-12-2019 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 24 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 NOVEMBRE 2019

LÉGISLATION

4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 592-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION
5. ANNULATION : RÉOLUTION NUMÉRO 123808-10-2019 – OFFRE D'ACHAT : LOT 5 380 613 (RUE DES MÉLÈZES) – PROPRIÉTÉ MUNICIPALE
6. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

7. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL

URBANISME – ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE

8. SOCIÉTÉ D'HABITATION :

- 8.1 BUDGET RÉVISÉ 2019 – DÉFICIT D'EXPLOITATION
- 8.2 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

FINANCES

9. COMPTES DU MOIS

10. TAUX D'INTÉRÊT 2020

11. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA
MUNICIPALITÉ

12. ANNULATION : COMPTES À RECEVOIR

13. ARLAC : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

TRAVAUX PUBLICS

14. OFFRE - SERVICES MF : DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE ET
DÉGLAÇAGE COUR DE L'HÔTEL DE VILLE ET TROTTOIRS

15. VENTE DU CAMION KENWORTH

16. RANG 4 – COUCHE DE PAVAGE CORRECTRICE : APPEL
D'OFFRES

17. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC POULIN : RÉFECTION
DE LA ROUTE LAFLAMME

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. TOURNÉE DU FESTIVAL DE CINÉMA CRÉATIVA

19. DÉPÔT DU PROJET AU PROGRAMME D'ASSISTANCE
FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES
SCOLAIRES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE
PLEIN AIR

20. OCTROI D'UN CONTRAT À PEGGY VIGNOLA – MURALE
HISTORIQUE

21. ADOPTION DU RAPPORT FINAL – PROGRAMME DE SOUTIEN
AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES / PHASE IV
(ÉCLAIRAGE PISTE CYCLABLE)



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

22. CORRESPONDANCE

23. RAPPORT DES COMITÉS

24. AUTRES ITEMS

- SOCIÉTÉ HISTORIQUE : CALENDRIER 2020
- PROGRAMME DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :
RÈGLEMENT 552-2016 : 14, 3^e RUE LAC ST-CHARLES

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

26. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE
D'AJOURNEMENT DU 19 NOVEMBRE 2019**

123884-12-2019 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 et de la séance d'ajournement du 19 novembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 592-2019
DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE
COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES
MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION**

Le conseiller, Jonathan Pépin, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 592-2019 traitant de l'imposition des taux de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2020 et les modalités de leur perception.

Le projet de règlement sera déposé et présenté à la séance d'ajournement du 10 décembre 2019.

**5. ANNULATION : RÉOLUTION NUMÉRO 123808-10-2019 –
OFFRE D'ACHAT : LOT 5 380 613 (RUE DES MÉLÈZES) –
PROPRIÉTÉ MUNICIPALE**

123885-12-2019 **Considérant** que la compagnie Les Constructions MJ Rodrigue a avisé la municipalité par courriel, le 5 novembre dernier, qu'elle se désistait eu égard à l'acquisition du lot 5 380 613 ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 123808-10-2019 ayant pour titre Offre d'achat : Lot 5 380 613 (Rue des Mélèzes) – Propriété Municipale).



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

6. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020

N° de résolution
123886-12-2019

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le calendrier ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront à l'Hôtel de Ville sise au 216, Route 271, le mardi et débiteront à 19h30:

| | |
|------------|-------------|
| 14 janvier | 7 juillet |
| 4 février | 11 août |
| 3 mars | 8 septembre |
| 7 avril | 6 octobre |
| 5 mai | 3 novembre |
| 2 juin | 1 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

7. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Comme exigé par la loi, Madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- Eric Rouillard, maire ;
- Michel Gosselin, conseiller au siège numéro 1 ;
- Marc Grenier, conseiller au siège numéro 2 ;
- Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3 ;
- Myrienne Poulin, conseillère au siège numéro 4 ;
- Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 ;
- France Bégin, conseillère au siège numéro 6.

8. SOCIÉTÉ D'HABITATION :

8.1 BUDGET RÉVISÉ 2019 – DÉFICIT D'EXPLOITATION

123887-12-2019 **Considérant** que le budget 2019 de l'OMH a été révisé en date du 30 octobre 2019 ;

Considérant que la contribution initiale de la municipalité était de 16 406 \$ et a été révisée le 10 septembre dernier à 16 431 \$;

Considérant que la présente révision s'explique par une dépense supplémentaire de 22 \$ pour le service d'Alarme Pro-Tech portant la contribution municipale à 16 453 \$;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, la révision budgétaire datée du 30 octobre 2019 de l'OMH.

N° de résolution
ou annotation

8.2 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

123888-12-2019 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme déposé, les états financiers 2018 de l'OMH de Saint-Benoît-Labre; le déficit 2018 s'élève à 14 501 \$; 10 % du déficit est réparti à la municipalité pour un montant de 1 450 \$; la municipalité recevra un remboursement de 76 \$.

9. COMPTES DU MOIS

123889-12-2019 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 230 366,36 \$ et d'autoriser leur paiement.

10. TAUX D'INTÉRÊT 2020

123890-12-2019 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt sur tous les comptes à recevoir soit à 12 % pour l'année 2020.

11. Liste des personnes endettées envers la municipalité

123891-12-2019 Considérant qu'en conformité avec l'article 1022 du Code municipal, le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés envers la municipalité pour non-paiement des taxes ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal ordonne à Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des immeubles endettés de plus de 50 \$ envers la municipalité et qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

QUE le conseil municipal mandate monsieur le maire, Eric Rouillard, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

12. ANNULATION : COMPTES À RECEVOIR

123892-12-2019 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler le compte à recevoir CRF1800407 d'un montant de 1,22 \$, intérêts en sus.

13. ARLAC : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123893-12-2019

N° de résolution
ou annotation

Considérant que l'Association des Riverains du Lac-aux-Cygnés demande une aide financière de l'ordre de 1 500 \$ (Assurances et autres), en plus de l'aide financière versée annuellement pour l'entretien des routes, dans le but d'équilibrer leur budget du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer en partie à la demande d'aide financière en autorisant le versement, en début d'année 2020, d'un montant de mille dollars (1 000 \$) couvrant les frais d'assurances.

14. OFFRE – SERVICES MF : DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE ET DÉGLAÇAGE COUR DE L'HÔTEL DE VILLE ET TROTTOIRS

123894-12-2019

Considérant que les services des loisirs et de la culture ainsi que des travaux publics doivent recourir, occasionnellement, à des services externes pour le déneigement de la patinoire, l'épandage d'abrasif et / ou de fondants dans les stationnements de l'Hôtel de Ville et sur les trottoirs (Route 271 et rue Principale) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Services MF pour les travaux suivants au cours de la saison hivernale 2019-2020 :

- Déneigement de la patinoire à la demande : 105 \$ / heure, taxes en sus ;
- Épandage d'abrasif et/ou fondant sur les trottoirs des rues : 85 \$ / la fois, taxes en sus ;
- Épandage d'abrasif et/ou fondant dans les stationnements de l'Hôtel de Ville : 60 \$ la fois, taxes en sus ;

Les abrasifs et les fondants sont fournis par la municipalité.

15. VENTE DU CAMION KENWORTH

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 10 décembre 2019.

16. RANG 4 – COUCHE DE PAVAGE CORRECTRICE : APPEL D'OFFRES

123895-12-2019

Considérant que l'application d'une couche de pavage correctrice pourrait rectifier la forme de la chaussée et améliorer grandement la qualité de roulement du rang 4;

En conséquence, il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de Génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la réalisation des plans et devis en vue de l'application d'une couche de pavage correctrice sur la chaussée du rang 4; de procéder à un appel d'offres public à l'hiver 2020 en vue de la réalisation desdits travaux.

17. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC POULIN : RÉFECTION DE LA ROUTE LAFLAMME

123896-12-2019

Considérant que par sa résolution numéro 5450-19, la Municipalité du Lac Poulin désire connaître l'intérêt de la municipalité de Saint-Benoît-Labre à procéder à des travaux de réfection, en simultané, sur toute la longueur de la



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Route Laflamme, en 2020 ou 2021 ;

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la municipalité du Lac-Poulin que le projet de réfection de la Route Laflamme ne fait pas partie du plan triennal d'immobilisations 2020-2021 et 2022.

18. TOURNÉE DU FESTIVAL DU CINÉMA CRÉATIVA

123897-12-2019 **Considérant** que l'organisme Créativa Productions a pour projet d'organiser une tournée intermunicipale afin d'offrir à quelques municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan la possibilité d'accueillir une ou deux séances de projections de courts métrages ;

Considérant que ledit organisme désire connaître l'intérêt de notre municipalité à tenir ce type d'activité sur notre territoire en vue de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Fonds Culturel de la MRC de Beauce-Sartigan en vue de diminuer les frais à facturer aux municipalités ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer l'organisme Créativa Productions dans sa demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Culturel de la MRC de Beauce-Sartigan.

19. DÉPÔT DU PROJET AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES SCOLAIRES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

20. OCTROI D'UN CONTRAT À PEGGY VIGNOLA - MURALE HISTORIQUE

123898-12-2019 **Considérant** que l'état de la murale historique peinte sur le mur arrière du banc des joueurs de la patinoire se détériore ;

Considérant que madame Peggy Vignola propose de reprendre le travail à même son atelier, et ce, en utilisant les produits recommandés par le Centre de conservation du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Peggy Vignola pour peindre de nouveau la murale historique à même son atelier au taux horaire de vingt dollars (20 \$) l'heure ; le nombre d'heures estimé pour la réalisation du projet est de 15 heures.

21. ADOPTION DU RAPPORT FINAL - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES / PHASE IV (ÉCLAIRAGE PISTE CYCLABLE)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

22. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2019.

23. RAPPORT DES COMITÉS

- Monsieur Marc Grenier, représentant municipal sur le conseil d'administration de l'OMH, fait un compte-rendu de la dernière réunion.
- Monsieur Eric Rouillard, maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion des maires à la MRC de Beauce-Sartigan et informe les personnes présentes de l'ouverture officielle de la patinoire.
- Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

24. AUTRES ITEMS

- **SOCIÉTÉ HISTORIQUE : CALENDRIER 2020**

123899-12-2019 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la Société Historique et d'acheter une publicité dans le calendrier 2020 d'un montant de trois cents dollars (300 \$) et d'absorber les frais postaux d'un montant approximatif de cent soixante-dix dollars (170 \$) pour la distribution aux contribuables du calendrier 2020 de la Société historique.

- **PROGRAMME DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :
RÈGLEMENT 552-2016 : 14, 3^e RUE LAC ST-CHARLES**

123900-12-2019 **Considérant** que le propriétaire du 14, 3^e Rue du Lac St-Charles a déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 mentionné en préambule et révisé par la résolution 123411-08-2018 au propriétaire du 14, 3^e Rue du Lac St-Charles d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

26. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123901-12-2019

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 10 décembre 2019 à 20 h. Il est 20 h.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.